

Image not found or type unknown



Démission CDD fonction publique

Par **bambou**, le **04/10/2009** à **09:56**

Bonjour,

je souhaite démissionner . Je travaille en tant que gardienne et mon CDD devait se terminer fin décembre, cependant j'ai trouvé un autre emploi . Et le cumul des 2 emplois me ferait dépasser la durée légale de travail par semaine (plus de 48h).

Auparavant j'ai déjà signé plusieurs CDD avec cette fonction publique , vais je conserver les droits de ces anciens CDD ? Et perdre uniquement ceux liés au dernier CDD que je vais rompre ?

Merci.